



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**agefiph**

**ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées**

# WEBINAIRE PIC EA

**Linda FUSCO - Chargée de mission AGEFIPH**

**Sophie LACROIX - Chargée de mission AGEFIPH**

**Sandrine ROY - Chargée de mission AGEFIPH**

**Pascal JEAN-CHARLES - Adjoint au chef de Mission Emploi des TH  
avec le soutien de Sébastien CITERNE - DG UNEA**



**ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées**

# Les enjeux liés à la réforme EA et leur nouvelle mission d'accompagnement des publics vers l'emploi



# Réforme des EA et expérimentations

**Objectif :**

**Augmenter le nombre des personnes en situation de handicap embauchées par les employeurs publics et privés après un parcours en EA**

**Logique : triptyque emploi-formation-accompagnement**

**Loi du 5 septembre 2018 : 2 expérimentations qui visent l'accompagnement des transitions professionnelles via :**

- CDD tremplin**
- contrat de mission temporaire en créant des EA de travail temporaire (EA TT).**

# Réforme des EA et expérimentations

Les EA accompagnent chaque salarié dans le cadre d'un **parcours individualisé renforcé** afin d'acquérir une expérience professionnelle, de nature à développer une accessibilité accrue vers d'autres emplois.

*Pour rappel : Taux de sortie moyen de 30 % auprès d'autres employeurs (alors qu'il ne dépasse pas 5 % sur les dernières années).*

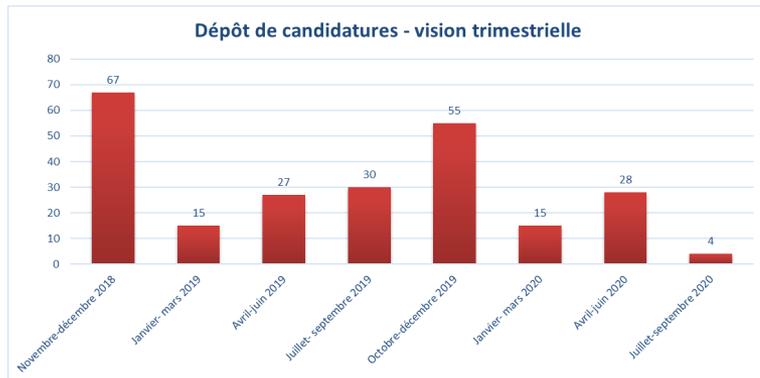
*Clé = développement des compétences et du niveau de qualification*

**Le PIC EA = un système d'incitations à la formation** des travailleurs handicapés pendant la durée de leur CDD tremplin ou de contrat de mission.

## Expérimentation CDD Tremplin Suivi des candidatures

□ Le lancement de l'expérimentation CDD Tremplin en novembre 2018 permet de faire état à ce jour de **241 entreprises adaptées candidates** à l'expérimentation CDD Tremplin, soit 31 % des EA « classiques » (France entière) dont:

- 67 candidatures en 2018,
- 127 candidatures en 2019,
- 47 candidatures en 2020,



□ Les deux premiers trimestres de l'année 2020 s'inscrivent dans la continuité de 2019, avec une forte mobilisation des DI(R)ECCTE et un dépôt quotidien de nouvelles candidatures (+35 sur les deux premiers trimestres). En revanche, on observe un très fort ralentissement du déploiement de l'expérimentation depuis juillet puisque seules 4 candidatures ont été déposées dont 3 sont en cours d'instruction.

□ Dans le contexte actuel de crise économique, il semble probable que les structures veillent d'abord à assurer le maintien des emplois déjà créés avant de se lancer dans une nouvelle expérimentation.

## Expérimentation CDD Tremplin

### Suivi des habilitations

A ce jour, nous comptabilisons 235 EA habilitées et entrées en expérimentation,

Les régions Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val-de-Loire et Hauts-de-France présentent le plus fort taux d'EA habilitées par rapport au nombre d'EA présentes sur leur territoire (entre 50 et 75%).

A l'inverse, les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine présentent le plus faible taux d'EA habilitées par rapport au nombre d'EA présentes sur leur territoire (entre 11 et 15%)

Vision annuelle des habilitations (à date de l'arrêté)						
Région	2018	2019	2020	Total	Nombre d'EA sur le territoire	% EA habilitées
Auvergne-Rhône-Alpes	10	12	0	22	113	19,5%
Bourgogne-Franche-Comté	4	8	2	14	26	53,8%
Bretagne	3	5	4	12	42	28,6%
Centre-Val de Loire	3	15	1	19	36	52,8%
Corse	0	0	0	0	3	0,0%
Guadeloupe	0	0	0	0	75	0,0%
Grand-Est	5	11	9	25	4	625,0%
Guyane	0	0	0	0	3	0,0%
Hauts-de-France	1	40	10	51	68	75,0%
Île-de-France	7	6	9	22	72	30,6%
Martinique	0	1	0	1	4	25,0%
Mayotte	0	0	0	0	0	-
Normandie	4	13	3	20	54	37,0%
Nouvelle-Aquitaine	3	7	1	11	81	13,6%
Occitanie	4	5	0	9	81	11,1%
Pays de la Loire	7	10	1	18	50	36,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	3	3	8	51	15,7%
La Réunion	0	2	1	3	8	37,5%
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>138</b>	<b>44</b>	<b>235</b>	<b>771</b>	<b>30,5%</b>

## Expérimentation EA de travail temporaire

### Suivi des candidatures et habilitations

- ❑ Le lancement de l'expérimentation entreprise adaptée de travail temporaire (EA TT) fin 2019 permet de faire état à ce jour de 10 entreprises adaptées candidates à l'expérimentation et désormais autorisées à porter un projet d'EA TT.
- ❑ Les 6 EA ayant reçu un avis favorable du comité de suivi pour créer une EA TT en 2019 ont signé un CPOM et 5 d'entre-elles ont signé un avenant financier sur l'année 2020. L'EA TT de la région Grand-Est devrait elle aussi rapidement signer son AF.
- ❑ Concernant les EA ayant reçu un avis favorable du comité de suivi en 2020, les deux EA TT de la région PACA sont actuellement en cours de signature de leur CPOM.
- ❑ A ce stade, on comptabilise en moyenne 3 ETP payés par mois depuis mars.

Vision annuelle des habilitations			
Région de l'EA porteuse du projet	2019	2020	Total candidatures
Auvergne-Rhône-Alpes	1	1	2
Bourgogne-Franche-Comté	0	0	0
Bretagne	1	0	1
Centre-Val de Loire	0	0	0
Corse	0	0	0
Guadeloupe	0	0	0
Grand-Est	1	0	1
Guyane	0	0	0
Hauts-de-France	0	0	0
Île-de-France	2	1	3
Martinique	0	0	0
Mayotte	0	0	0
Normandie	0	0	0
Nouvelle-Aquitaine	1	0	1
Occitanie	0	0	0
Pays de la Loire	0	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	2	2
La Réunion	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>10</b>



# Le PIC EA 2019-2022



# Sommaire

## **1. Présentation générale du PIC Formation EA**

1. Structures et publics éligibles

2. Logiques de services et rôle de l'Agefiph

## **2. Contenu des aides et modalités de financement**

1. 100% formation

2. Contribution à la compensation de la rémunération

3. Ingénierie de formation et de projet

4. Process global: saisine des aides et instruction

# Structures et publics éligibles

- **Les EA et EATT ayant conclu avec le préfet de région un contrat d'engagement dans les 2 expérimentations (SIRET habilité à entrer dans ces expérimentations par arrêté).**
- **Les personnes éligibles aux aides sont les salariés travailleurs handicapés en CDD tremplin ou en EATT.**

# Objectifs

- **Rendre autonome l'EA dans ses démarches auprès des organismes de formation** afin d'accompagner la décroissance de l'offre du Plan d'Investissement dans les Compétences.
  - **Faciliter la démarche de l'EA pour l'obtention des aides :** simplicité, rapidité intégrant une dimension digitale (formulaire directement accessible depuis le site web Agefiph)
  - **Développer et mettre à disposition des EA, notamment les plus petite, une offre d'ingénierie de parcours et financière adaptée à ses besoins.**
  - **Impulser et faciliter la mise en réseau en proximité les acteurs :** EA, OF, entreprises classiques, acteurs du SPE, les OPCO...
  - **Suivre, évaluer, capitaliser la mise en œuvre et les résultats de ce programme à un rythme régulier.**
-

# Trois aides

**Trois aides** sont proposées visant à accroître cet effort de formation :

- **Financement à 100% des coûts de formation** (coûts pédagogiques, frais d'inscription, de certification et frais annexes). Plafond fixé à 25 €/heure
- **Contribution à la compensation de la rémunération restant à charge de l'EA** lorsque les travailleurs handicapés en CDD tremplin ou en EATT sont en formation sur leur temps de travail.
- **Contribution au financement de l'ingénierie de parcours et de projets individualisés.** Plafond pour ingénierie groupée à 15 750 €

Les aides sont versées à l'Entreprises Adaptées, en tant qu'employeur et avec lequel s'effectue la contractualisation. **Elles viennent en remboursement.** Il est conseillé de solliciter en parallèle les aides de droit commun (SPE, OPCO...).

# Financement de la formation à 100%

## Objectifs

- Accéder à une formation qualifiante
- Obtenir une qualification,
- Développer des compétences
- Servir le projet professionnel du salarié et sa finalité
- Faciliter l'accès à l'emploi dans une entreprise classique.

**Modalités:** La formation peut se dérouler en interne de l'entreprise ou à l'externe (NB: Si la formation est dispensée par l'EA en interne, l'EA doit disposer du statut d'Organisme de Formation)

. Elle peut également répondre à un besoin en formation individuelle ou collective.

- L'aide est calculée sur la base du nombre d'heures de formation réalisée multiplié par le coût horaire plafond de 25 € intégrant les frais d'inscription/certification, les frais annexes, les frais d'adaptation liés au handicap: **Coût horaire totale x nb heures**
- Elle est versée sur la base du service fait et elle peut faire l'objet d'un acompte pouvant aller jusqu'à 45%. **Les formations préqualifiantes, mobilisations, remises à niveau sont possibles si elles s'intègrent dans un processus plus global conduisant à une qualification (certifiante, qualifiante) effective et, dès lors que la formation ne vise pas à l'adaptation au poste dans l'EA.**

# Contribution à la compensation de la rémunération restant à charge de l'EA

## Objectif:

- Compenser la rémunération restant à charge de l'EA lorsque les travailleurs handicapés, en CDD tremplin ou en EATT sont en formation sur leur temps de travail. Elle vient en déduction de l'aide au poste de l'Etat.

## Modalités:

- **L'aide est calculée sur la base du nombre d'heures de formation effective multiplié par le SMIC horaire brut en vigueur.**

**Smic horaire brut x nb heures**

- **Elle est versée sur la base du service fait et peut faire l'objet d'un acompte pouvant aller jusqu'à 45%.**
- L'aide s'adresse aux structures qui ne perçoivent pas l'aide au poste de l'Etat conformément au texte portant sur la réforme des EA.

# Contribution au financement de l'ingénierie de formation et de projet

## Objectif

- Construire des parcours de formation des salariés en EA pour qu'ils puissent accéder à des formations qualifiantes, développer des compétences et accéder à l'emploi

**Modalités:** Elles peuvent être individuelles ou collectives ou mutualisés entre plusieurs EA. L'aide peut recouvrir différentes natures:

- Diagnostic des besoins en compétences des entreprises
- Analyse de la demande et du besoin de formation
- Définition des méthodes et des moyens mis en œuvre: appui au choix du dispositif, ingénierie pédagogique
- Suivi, animation, évaluation
- Le montant de l'aide dans le cadre d'une prestation d'ingénierie (externe ou interne) est plafonné à 15 750€ maximum pour une prestation d'ingénierie groupée. Une même entreprise adaptée peut solliciter à la fois une aide pour une prestation externe et pour une prestation interne pour un même projet d'ingénierie de formation. Le total pris en charge restera dans la limite du plafond de 15 750 €.
- **Ne peuvent être subventionnées au titre de cette aide les dépenses de fonctionnement courantes de l'entreprise. Les prestations d'ingénierie ne peuvent être mobilisées que ponctuellement, pour accompagner la montée en compétences des entreprises adaptées dans le domaine de l'ingénierie de formation.**

# Chiffres clés PIC EA (à fin septembre 2020)

## Formulaire « Aide à la formation et à la rémunération »:

- 113 demandes d'aides à la formation et à la rémunération depuis le lancement du PIC EA pour un budget consommé de 115 K€.
- 48 demandes seulement éligibles
- **Plus de 50% des demandes ne sont pas éligibles** (*contrat non éligible, formation non éligible, problème numéro de SIRET de l'EA...*)

Auvergne-Rhône-Alpes : 1

Centre-Val de Loire : 3

Grand-Est : 3

Hauts-de-France : 8

Île-de-France : 31

La Réunion : 2

Normandie : 10

Nouvelle-Aquitaine : 12

Occitanie : 16

Pays-de-la-Loire : 24

Provence-Alpes-Côte-D'azur : 3

Un rythme des demandes du PIC EA ralenti depuis le COVID.

# Chiffres clés PIC EA (à fin septembre 2020)

## Formulaire « Aide ingénierie de formation et de projet »: 14

- 14 demandes reçues, seulement 2 sont actuellement éligibles (3 ne sont pas éligibles : *PB de SIRET, relève du FATEA...*), 7 en cours de vérification, et 2 à vérifier (suivi socio pro)

- Les régions concernées :

Auvergne-Rhône-Alpes : 1  
Bourgogne-Franche-Comté : 1  
Centre-Val de Loire : 1  
Hauts-de-France : 2  
Île-de-France : 1  
La Réunion : 1  
Normandie : 3  
Nouvelle-Aquitaine : 1  
Occitanie : 1  
Pays-de-la-Loire : 1  
Provence-Alpes-Côte-D'azur : 1

# Exemples de demandes d'aides financées

- **Formation et rémunération**

- **Formations CACES:** 6 individuelles, 1 collective (2 personnes)
- **Formation Attestation de capacité transport léger voyageurs:** 1 individuelle
- **Formation Initiale à la Conduite de Chariots Automoteur:** 1 individuelle
- **Formation habilitation sécurité niveau 1 initiale:** 3 individuelles
- **Initiation excel :** 1 individuelle
- **Réceptionniste en hôtellerie:** 1 individuelle
- **Téléprospecteur:** 1 individuelle
- **Conseiller relation clientèle à distance dans le domaine de l'assurance santé:** 2 collectives (pour 5 et 6 personnes)

# Exemples de demandes d'aides financées

- **Formation et rémunération (suite)**
  - **Évaluation Cléa:** 1 individuelle, 1 collective (2 personnes)
  - **Java Script avancé:** 1 individuelle
  - **Maroquinerie:** 1 collective (4 personnes)
  - **Formation en hypnose thérapeutique:** 1 individuelle
  - **Comprendre la démarche AGILE, travailler en équipe AGILE, Devenir Manager AGILE - certification Scrum Master :** individuelle
- **Ingénierie de formation et de projet:**
  - **Projet de formation en maroquinerie:** ingénierie interne groupée (pour 4 personnes)

# Conseils pour mieux mobiliser les aides du PIC EA

- Les demandes doivent être obligatoirement en lien avec le projet professionnel de la personne (logique de construction du projet professionnel visant la sortie vers une entreprise classique)
- Impulser une démarche d'ingénierie de parcours individuels, collectifs ou mutualisés inter EA : comment construire un parcours ? Comment mieux acheter un parcours de formation ? Comment mieux connaître mon écosystème Emploi/Formation ?
- Faire un lien fort avec le projet d'établissement de transition professionnelle de l'EA
- De quels moyens, ressources je dispose ?
- Prendre connaissance de la notice explicative et guide du PIC EA ainsi que du Questions/Réponses PIC EA (disponibles sur le site Agefiph)

# Procédure simplifiée digitalisée

## ➤ 1<sup>ère</sup> étape : saisie du formulaire d'enregistrement

La saisie de ce formulaire est obligatoire. Il permet à nos services de vérifier votre éligibilité aux aides grâce à votre numéro de SIRET et de créer un compte fournisseur.

Veillez à renseigner une adresse mail valide !

Veillez à renseigner votre numéro de SIRET habituel !

## 2<sup>ème</sup> étape : saisie des formulaires de demande d'aides

Deux formulaires sont disponibles :

### 1/ **Un formulaire qui associe deux aides :**

Aide à la formation.

Aide contribuant à compenser la rémunération du salarié EA qui se rend en formation durant son temps de travail.

### 2/ **Un formulaire relatif à l'ingénierie de formation et de parcours**

# Les questions à se poser lorsque l'on parle de formation

- **Identification du besoin** : Quels sont vos besoins en compétences ?
- **Par rapport au métier** :
  - ✓ Quelles sont les compétences attendues pour exercer le métier ?
  - ✓ Quel est le niveau de qualification requis pour le métier ?
  - ✓ Y-a-t-il une formation qui prépare au métier ?
- **Par rapport à la formation** :
  - ✓ Quelle durée de formation souhaitée ?
  - ✓ Quelle validation requise/souhaitée ?
  - ✓ A quel moment intégrer le parcours de formation par rapport à la prise de poste ?
  - ✓ Période de formation en entreprise ?
  - ✓ Possibilité d'avoir un tuteur ?
  - ✓ Quels sont les coûts pédagogiques ?
  - ✓ Quel est l'OF ?

# Les questions à se poser lorsque l'on parle de formation

- **Par rapport au public ?**

- ✓ Quel est le public visé ?
- ✓ Effectif de personnes qui pourraient être concernées ?
- ✓ Quel niveau de formation initial recherché ?
- ✓ Quel niveau d'expérience préalable dans le domaine souhaitée ?

- **Par rapport au poste de travail**

- ✓ Quelles sont les conditions de travail (environnement, matériel utilisé, organisation et rythme de travail.....).
- ✓ Adéquation poste de travail/handicaps ?

# Liens utiles

# Liens utiles PIC EA

## ➤ L'accès au site internet Agefiph et aux pages PIC EA

Il s'effectue via le site internet de l'Agefiph et l'espace employeur :

<https://www.agefiph.fr/articles/propos-de-lagefiph/plan-dinvestissement-dans-les-competences-cdd-tremplin-et-eatt>

Lien pour accéder directement aux formulaires de demandes, au guide, à la notice explicative, à la plaquette de communication PIC EA ainsi qu'au Questions/Réponses

<https://dossiers.agefiph.fr/Services/PIC-EA>

Les formulaires sont traités par l'Agefiph siège.

Pour toutes questions :

Contact : [pic-formation-ea@agefiph.asso.fr](mailto:pic-formation-ea@agefiph.asso.fr)

N°plateforme téléphonique : 0 800 11 10 09

# Liens utiles Agefiph et UNEA

- Le motion design Réforme des EA et offre de services de l'Agefiph...bientôt sur le site de l'Agefiph
- Le simulateur de contributions 2020 :  
[https://www.agefiph.fr/employeur/simulateur\\_doeth](https://www.agefiph.fr/employeur/simulateur_doeth)
- Les outils sur la DOETH 2020 :  
<https://www.agefiph.fr/articles/obligation/en-2020-loeth-evolue-anticipons-ensemble>
- Une vidéo de présentation générale de l'offre de services et des aides financières :  
<https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Actualites/La-nouvelle-offre-de-services-et-d-aides-financieres-de-l-Agefiph>

## Outils de com de l'UNEA

- Présentation de l'EA : <https://youtu.be/AKUHDXphgVw>
- Les Entreprises Adaptées : des alliés économiques et stratégiques  
<https://youtu.be/m0ST-3Veduw>
- L'expérimentation CDDT en Entreprise Adaptée : <https://youtu.be/ze8lj6zeYiw>
- L'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire – EATT :  
<https://youtu.be/DCYwwAFHcaw>

# Le plan de soutien aux EA



# Plan de soutien aux EA

## Plan de soutien aux structures inclusives

- **La crise actuelle n'épargne pas le secteur des entreprises sociales inclusives parmi lesquelles les entreprises adaptées (EA).**
- **Face à ces circonstances exceptionnelles, le Gouvernement déploie un dispositif de soutien exceptionnel en faveur des EA.**
- **Cette intervention, complémentaire aux mesures de droit commun et à l'activité partielle, prend la forme de subventions dans le cadre du fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour les EA.**

# Plan de soutien aux EA

## FATEA 2020

- Le FATEA 2020 s'articule autour de deux axes :
  1. L'axe 1, forfaitaire, composé de deux volets cumulables :
    - Le premier volet permet de contribuer à couvrir partiellement les pertes économiques liées à l'interruption de l'activité sur une période allant de mars à août 2020 ;
    - Le second volet permet de couvrir partiellement les surcoûts liés au maintien de l'activité dans le contexte de confinement pour répondre aux normes sanitaires et d'organisation.

L'assiette de calcul intègre la somme des heures travaillées en EA (prendre en compte les heures déclarées et payées dans l'ASP) sur une période allant du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2020.

La date limite de dépôt des demandes au titre de l'axe 1 est fixée au 30 septembre 2020.

# Plan de soutien aux EA

## FATEA 2020

### 2. L'axe 2 visant à soutenir et accompagner les projets de modernisation et de développement des EA :

Pour chaque dossier, la DIRECCTE prendra en compte, dans son instruction, l'impact que le projet aura sur la chaîne de production et sur le niveau d'emploi de la structure.

#### Cet axe se décline en 3 catégories d'aides :

- Aide à l'investissement comprenant :
    - l'aide à la poursuite à l'effort d'investissement engagé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (seront traités en priorité les dossiers d'EA ayant déjà sollicité cette aide en 2019) ;
    - l'aide destinée à engager l'accompagnement de la modernisation des EA ;
  - L'aide aux services de conseils ;
  - L'aide à l'accompagnement du développement commercial
- La demande d'aide au titre de l'axe 2 doit parvenir à la Direccte au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020.**
-